

repos de l'Europe. Quel coup porté à la philanthropie de monsieur de Laveleye ! Une cause de guerre disparaît ; deux la remplacent. Cela fait involontairement songer au roman de monsieur de Boucherville. La première de ces causes a singulièrement refroidi les relations de l'Italie avec l'Autriche et la France, la seconde a brisé entre cette dernière et l'Angleterre l'*entente cordiale*, expression trompeuse qui, depuis 1854, sert à déguiser la politique intéressée d'Albion. Le Français est pourtant né malin. Et voici que cette politique coloniale hante l'esprit calme et froid de Bismark. C'est une épidémie dont l'Italie, qui vient à peine de se reconstituer, n'a pu se garantir, car elle veut à tout prix prendre pied en Afrique, et tromper par là ses appétits pleins de menaces pour ses deux puissants voisins de l'Est et de l'Ouest.

Le choc de tant d'intérêts divers va-t-il produire un embrasement ? Les peuples laisseront-ils leurs destinées se décider par les armes, ou bien régleront-ils leurs différends au moyen d'un tribunal international, tel que proposé dans le livre de monsieur de Laveleye ? Le tribunal de Genève, que nos lecteurs se rappellent, sans doute, a évité une lutte fratricide, mais avec de tels sacrifices d'amour-propre de la part de l'Angleterre, que les hommes d'état de ce pays en gardent probablement encore le souvenir.

D'ailleurs, la diplomatie qui se déploie à l'aise, en temps de paix, et sert d'heureux interprète entre deux nations décidées à s'entendre, la diplomatie ne peut rien devant l'attitude hostile de deux puissances rivales. Témoin l'Angleterre et la Russie.

Il s'est tenu, il est vrai, à Berlin, un tribunal international sur la question du Congo, tribunal qui a réglé à l'amiable la plupart des points en litige, mais il faut remarquer que les puissances intéressées auraient été plus exigeantes dans la revendication de leurs droits, si les questions à débattre